



DELIBERATION N° 22/132 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

CHÌ PORTA MUDIFICAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN VARII URGANISIMI

SEANCE DU 29 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 juillet 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI

Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI

M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Petru Antone FILIPPI

Mme Françoise CAMPANA à Mme Frédérique DENSARI

Mme Lisa FRANCISCI à Mme Paula MOSCA

M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI

Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Chantal PEDINIELLI

M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Muriel FAGNI

M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Hervé VALDRIGHI

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Jean BIANCUCCI

M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI

M. Pierre GUIDONI à M. Pierre GHIONGA

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

M. François SORBA à M. Hervé VALDRIGHI

Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE

M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI

M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Pierre GHIONGA

ETAIT ABSENTE: Mme

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- **VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.
- **VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.
- **VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.
- **VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.
- **VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU la délibération n° 2021/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU la délibération n° 2021/165 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} octobre 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes
- VU la délibération n° 2021/182 AC de l'Assemblée de Corse du

28 octobre 2021 modifiée par la délibération 21/216 AC du 16 décembre 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 75,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

DESIGNE les conseiller(e)s dont les noms suivent en remplacement de M. Laurent MARCANGELI au sein de divers organismes :

Membres désignés	Organismes
Christelle COMBETTE	Assemblea di a Giuventù
Mme Angèle CHIAPPINI En qualité de titulaire	 Commission des Finances et de la Fiscalité Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse Commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences Comité d'évaluation des politiques publiques Bureau du Comité d'évaluation des politiques publiques Conseil d'administration de l'Agence de Développement Economique de la Corse Commission Consultative d'Evaluation et du Suivi (CCES) du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)
Mme Angèle CHIAPPINI En qualité de suppléante	 Conseil des établissements du second degré Lycée « Fesch » Conseil des établissements du second degré Collège « Fesch » Conseil des établissements du second degré Collège Laetitia Bonaparte Conseil des établissements du second degré Collège « Arthur GIOVONI » Finosello Conseil des établissements du second degré Collège des « Padule » Conseil des établissements du second degré Lycée Professionnel du Finosello Conseil des établissements du second degré

	Lycée Professionnel « Jules ANTONINI » - Conseil des établissements du second degré Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) - Conseil des établissements du second degré Collège et Lycée privés « Saint-Paul »
--	---

ARTICLE 2:

DESIGNE pour siéger au sein du Conseil Territorial de Santé en remplacement de Mme Danielle ANTONINI :

- Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA en qualité de titulaire
- Mme Véronique ARRIGHI en qualité de suppléante

ARTICLE 3:

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 juillet 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

RAPPORT N° 2022/E4/233

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022 REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

MUDIFICAZIONE DI E DELIBERAZIONE CHÌ PORTANU DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN VARII URGANISIMI

MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Hors Commission



RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Par délibérations n° 21/129 AC du 22 juillet 2021, n° 21/165 AC du 1^{er} octobre 2021, n° 21/182 AC du 28 octobre 2021 modifiée par la délibération n° 21/216 AC du 16 décembre 2021, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes.

Toutefois il apparait nécessaire d'apporter les modifications suivantes :

Ainsi, suite à la démission de M. Laurent MARCANGELI de son mandat de Conseiller à l'Assemblée de Corse, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

- La Commission des Finances et de la Fiscalité,
- La Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse,
- L'Assemblea di a Giuventù,
- L'Agence de Développement Economique de la Corse ADEC,
- La Commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences,
- Le Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP),
- Le Bureau du Comité d'évaluation des politiques publiques,
- La Commission Consultative d'Evaluation et du Suivi (CCES) du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD),
- Le Conseil des établissements du second degré Lycée « Fesch »,
- Le Conseil des établissements du second degré Collège « Fesch »,
- Le Conseil des établissements du second degré Collège Laetitia Bonaparte,
- Le Conseil des établissements du second degré Collège « Arthur GIOVONI » Finosello,
- Le Conseil des établissements du second degré Collège des « Padule »,
- Le Conseil des établissements du second degré Lycée Professionnel du Finosello.
- Le Conseil des établissements du second degré Lycée Professionnel « Jules ANTONINI »,
- Le Conseil des établissements du second degré Établissement Régional Le d'Enseignement Adapté (EREA),
- Le Conseil des établissements du second degré Collège et Lycée privés « Saint-Paul ».

Par ailleurs, Mme Danielle ANTONINI ayant été élue à la Présidence de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, ne peut à ce titre être membre du Conseil Territorial de la Santé (CTS), il est donc demandé de pourvoir à son

remplacement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.